Doc. par. 5822 : Résumé

**Projet de loi relative au financement du système de perception tarifaire**

**électronique dans les transports publics**

Le projet de loi sous rubrique, dit « e-go », permet l’introduction d’un système de perception électronique des tarifs sur tout le réseau des services de transports publics au Grand-Duché de Luxembourg. Ce système consiste en une carte à puce qui peut être chargée au fur et à mesure des besoins du détenteur. Dans les autobus ou sur les quais, il suffira au client de passer sa carte devant un oblitérateur afin de la faire valider comme titre de transport. Le système devrait notamment faciliter l’accès aux transports publics.

L’approbation de la Chambre des Députés est requise, puisque l’engagement financier dépasse le seuil de 7,5 millions € prévu par l’article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l’Etat, en vertu de l’article 99 de la Constitution.